

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de votre demande concernant un(e) jeune fille/homme au pair. Vous trouverez ci-joint nos formulaires d'inscription.

Dès réception de votre dossier, une offre d'un(e) au pair vous sera faite le plus rapidement possible.

Nous proposons à nos familles d'accueil des dossiers complets de nos candidats comprenant :

- des références de garde d'enfants soigneusement vérifiées par nos correspondants sur place,
- des références de moralité,
- une lettre de motivation,
- un certificat médical,
- ainsi qu'un album photo de la personne au pair

Tous ces documents ont été contrôlés par nos correspondants sur place. Ces jeunes au pair, viennent en France pour un séjour de 6 à 12 mois (placement dans Paris et ses environs). Nous proposons également des séjours de 2 à 3 mois pendant l'été (placement dans toute la France).

Notez qu'une « jeune fille au pair » est appelée sur le plan juridique une « stagiaire aide-familiale étrangère ».

Notre succès repose sur la rigueur et le professionnalisme de nos correspondants internationaux, nous permettant d'effectuer ces placements en toute confiance.

Notre association est membre fondateur de :

- **I.A.P.A.** (International Au Pair Association) qui vous garantit la qualité de nos services et de ceux de nos correspondants. Nous vous invitons à visiter le site internet pour plus d'informations : www.iapa.org
- **UFAAP** (Union Française des Agences Au Pair) : www.ufaap.org

Nous offrons un service personnalisé à nos familles et veillons au bon déroulement du séjour de la jeune fille au pair au sein de sa famille d'accueil. Notre équipe reste à l'écoute de vos besoins pendant toute la durée du séjour de votre Au Pair.

Si vous désirez donner suite à votre projet, veuillez nous retourner :

- le formulaire dûment rempli avec la lettre de bienvenue (cf. fiche d'inscription)
- Une photographie de la famille, ainsi que de sa future chambre et/ou de votre lieu d'habitation.
- Les frais d'adhésion et de cotisation.

Tout dossier incomplet retardera le traitement de votre demande.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas à nous contacter afin que nous nous rencontrions et que nous cernions mieux ensemble votre demande.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Delphine et Stephanie

PLACEMENT DES JEUNES STAGIAIRES EN FRANCE

Nous souhaitons que les jeunes filles / jeunes hommes trouvent dans les familles françaises un accueil agréable. Nous vous rappelons que ces jeunes viennent dans le cadre d'un échange linguistique et culturel. En effet toute personne au pair décide de venir en France dans le but d'apprendre ou de perfectionner notre langue et de découvrir la culture française. C'est pourquoi il est important que les jeunes soient considérés comme un membre de la famille.

Le/la stagiaire s'occupe de vos enfants, vous seconde dans les tâches ménagères légères (tout ce qui se rapporte aux enfants). En échange de ses services, elle reçoit de l'argent de poche, pension complète et logement privatif. Notez bien que l'accueil d'un(e) au pair implique une déclaration à l'**URSSAF, les cotisations s'élèvent à environ 200 euros par mois non déductibles des impôts** et lui permettent de bénéficier de la sécurité sociale.

La formule au pair inclut :

- 30 heures de travail maximum par semaine
- Argent de poche : MINIMUM 80 Euros / semaine et le Pass Navigo*
- 1 jour de congé minimum par semaine + 1 week end par mois
- Logement + pension complète (3 repas par jour)

* voir conditions d'adhésion

Nous sommes à votre disposition durant tout le séjour de la jeune fille ou du jeune homme, tout en assurant son remplacement si elle/il ne répond pas à vos attentes.

Nous recevons tous les jeunes au pair de Paris et de la région parisienne à notre bureau afin de les guider et de les conseiller sur les écoles de langue française.

Notre association organise également des réunions avec les jeunes au pair afin qu'elles/ils puissent se rencontrer et organiser leur vie sociale en dehors de leur temps de travail.

Enfin, nous vous rappelons que la réussite d'un séjour au pair dépend avant tout d'un respect mutuel et d'une volonté d'intégration réciproque.



UNION FRANÇAISE DES
AGENCES AU PAIR



INTERNATIONAL
AU PAIR ASSOCIATION

FICHE D'INSCRIPTION – APPLICATION FORM

FAMILLE

NOM : Mme. M.

Adresse :

..... Métro ou gare :
Station

Tél domicile : Tél professionnel :
Home phone number Work number

Tél portable de la mère: ID Skype :
Mother mobile number

Tél portable du père : E-mail :
Father mobile number

Nombre de personnes adultes : Une naissance est-elle attendue (quand)? oui non ...
Adults Newborn expected ?

Nationalités souhaitées :
Nationalities required

Quelles langues parlez-vous ?
What language do you speak ?

Fumez-vous à la maison? oui non
Do you smoke ?

Avez-vous des animaux ? oui non Si oui, lesquels ?
Do you have pets ?

Dates souhaitées :
Arrival dates

ESPACE RESERVE A L'AGENCE For office use only

Reçu le :
Suivi :

Scanné
Dossier DIRECCTE/AFA (date:.....)
Mail URSAFF
Enveloppe Au Pair
Liste
Chèque 90€ (date:.....)
Chèque cotisation (date:.....)

EMPLOI DU TEMPS

Nombre d'heures/ semaine :
Hours per week (30h maximum)

Jour(s) libre(s) hebdomadaire(s) :
Days off

Argent de poche hebdomadaire (*payable chaque vendredi*) : + Pass Navigo
Pocket money per week and Paris bus (minimum 80 euros) metro tickets

- Sont considérées comme des heures de travail les périodes pendant lesquelles la jeune fille / le jeune homme est tenu(e) d'assurer une présence active ou passive.
- Les heures de repas sont considérées comme des heures de travail uniquement si la jeune fille / le jeune homme est seul(e) avec les enfants et ne peut donc disposer de son temps. Si les repas sont pris en famille, il ne s'agit pas d'heures de travail mais de participation à la vie familiale.

Semaine type (*cochez les cases*)

	Lundi <i>Monday</i>	Mardi <i>Tuesday</i>	Mercredi <i>Wednesday</i>	Jeudi <i>Thursday</i>	Vendredi <i>Friday</i>	Samedi <i>Saturday</i>	Dimanche <i>Sunday</i>
7h-8h							
8h-9h							
9h-10h							
10h-11h							
11h-12h							
12h-13h							
13h-14h							
14h-15h							
15h-16h							
16h-17h							
17h-18h							
18h-19h							
19h-20h							
20h-21h							
Baby-sitting							

* Nous rappelons que si la personne au pair travaille quelques heures le samedi, elle doit avoir **au moins un week-end totalement libre par mois** (du vendredi soir au lundi matin).

Attention ! Les babysittings ne sont plus inclus dans la formule au pair, ils devront être comptés comme des heures supplémentaires

DESCRIPTIF des SERVICES ATTENDUS de la personne AU PAIR

Concernant les enfants :

What is expected from the Au pair concerning the children.....

.....

.....

.....

Concernant les travaux ménagers (se rapportant aux enfants):

Concerning housework related to the children.....

.....

DIVERS

Avez-vous des employés de maison ?

Do you have a housekeeper ?

oui

non

nombre d'heures/
semaine :

Permis de conduire nécessaire ?

Driving licence necessary?

oui

non

éventuellement

Voiture disponible ?

Car available?

oui

non

Acceptez-vous une jeune fille / un jeune homme
ayant de faibles connaissances de français ?

Do you accept someone with a little knowledge of French?

oui

non

langue alternative au
français :

La jeune fille / le jeune homme sera-t-elle/il traité(e)
comme un membre de la famille ?

Will the Au Pair be a member of the family?

oui

non

Les repas seront-ils pris en famille ?

Meals with the family?

oui

non

parfois

Pourra-t-elle /il se joindre à vous les week-ends ?

Weekends with the family?

oui

non

parfois

Avez-vous besoin d'elle/il pendant les vacances
scolaires ?

Holidays with the family?

oui

non

en partie

Avez-vous déjà accueilli une ou des jeune(s) au
pair ?

Had Au pairs previously?

oui

non

Si oui, de quelle(s) nationalité(s) ?

If yes, which nationality?

Comment nous avez-vous connus ?

En cas d'annulation de votre part, les frais de cotisation (cf. bulletin d'adhésion ci-joint) ne seront pas remboursés – En cas de nouvelle demande, les frais d'adhésion restent valables pour l'année en cours.

EuroPair Services ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des accidents, pertes, dommages, plaintes ou dépenses particulières en relation avec le séjour du stagiaire en famille.

Je m'engage à respecter ces conditions, et certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts.

Lu et approuvé (*écrit de votre main*)

Date :

Signature :



BULLETIN D'ADHESION 2016

Ayant pris connaissance des conditions générales d'accueil, nous soussignés, déclarons accepter le règlement à l'association EUROPAIR SERVICES à laquelle nous souhaitons adhérer.

Ci-joint règlement de **90 euros** pour l'adhésion 2016 (non remboursable)

Chèque n° Banque.....

Nous souhaitons accueillir :

Une jeune fille

Un jeune homme

Sexe indifférent

AU PAIR : 30 heures par semaine

Nous joignons notre **cotisation** d'un montant de :

250 Euros Nouvel adhérent

500 Euros Nouvel adhérent

650 Euros Nouvel adhérent

150 Euros Ancien adhérent

400 Euros Ancien adhérent

550 Euros Ancien adhérent

Pour une période de 1 à 3 mois

Pour une période de 4 à 6 mois

Pour une période de 7 à 10 mois

Chèque n° Banque.....

PREMATCH

Nous joignons notre **cotisation** d'un montant de :

260 Euros

Inclut uniquement le suivi administratif si vous avez déjà trouvé la jeune fille.

Chèque n° Banque.....

DE LANGUE MATERNELLE ANGLAISE

Nous joignons notre **cotisation** d'un montant de :

300 Euros Nouvel adhérent

570 Euros Nouvel adhérent

750 Euros Nouvel adhérent

200 Euros Ancien adhérent

500 Euros Ancien adhérent

650 Euros Ancien adhérent

Pour une période de 1 à 3 mois

Pour une période de 4 à 6 mois

Pour une période de 7 à 10 mois

Chèque n° Banque.....

Nous renonçons à rechercher la responsabilité de l'association EUROPAIR SERVICES en cas de dommage de quelque nature que ce soit, volontaire ou involontaire, causé par notre stagiaire.

NOM de FAMILLE : DATE :

SIGNATURE du PERE :

SIGNATURE de la MERE :

CONDITIONS D'ADHESION - CONTRAT D'ACCUEIL

- L'adhésion est due par toute personne désirant participer aux activités de l'association. Elle est valable pour l'année scolaire en cours. Dans tous les cas elle reste acquise de plein droit à l'association.
- La cotisation correspondant à l'option choisie doit accompagner le dossier d'inscription. Elle sera encaissée lorsque la famille aura fixé son choix sur une candidate et qu'elle sera entrée en contact avec elle.
- Si l'association et ses correspondants ne trouvent aucune candidate intéressée par l'offre de la famille, cette dernière a la possibilité d'annuler sa demande ou de la reporter à une date ultérieure.
- L'association assure le remplacement de la stagiaire au cas où celle-ci n'aurait pas répondu à l'attente de la famille. Un délai peut cependant être nécessaire selon la période de l'année.
- La famille s'engage, le cas échéant, à garder la jeune fille à son domicile jusqu'à ce qu'un autre adhérent puisse l'accueillir en lui donnant un préavis de 15 jours minimum. L'association organisera les modalités de départ de la jeune fille dans les meilleurs délais.
- La cotisation ne peut être remboursée, mais en cas de défaillance de la part de l'association au niveau du remplacement, son effet sera prolongé.
- La famille ne peut prétendre à aucun remboursement si elle refuse le placement proposé et annule sa demande.
- En cas de non respect du règlement par la famille, l'association se réserve le droit ne pas assurer le remplacement et la cotisation ne pourra être remboursée, notamment en cas de :
 - Conditions d'accueil ou de travail différentes de celles énoncées dans le dossier d'inscription (cf. charte IAPA-International Au Pair Association-www.iapa.org).
 - Retard ou défaut de rémunération de la stagiaire.
 - Renvoi abusif sans préavis (deux semaines réglementaires) de la stagiaire.
- Si la stagiaire rompt le contrat mais donne son préavis réglementaire, la famille s'acquittera des sommes qui lui sont dues.
- Si la stagiaire ne travaille pas pendant les vacances scolaires parce que la famille n'a pas besoin d'elle, elle percevra cependant son argent de poche habituel.
- Pour chaque période 6 mois, la stagiaire peut prétendre à une semaine de congés payés dont les dates sont à fixer en commun accord entre la famille et la stagiaire.
- La jeune fille bénéficiera des jours fériés nationaux.
- La famille s'engage à libérer la jeune fille les dimanches et un weekend par mois au minimum (du vendredi soir au lundi matin)
- Si la famille opte pour une carte « Imagin'R » et que la jeune fille quitte la famille prématurément, la totalité du coût reste à la charge de la famille et non de la jeune fille.

Tout séjour d'une durée supérieure à trois mois doit faire l'objet d'un contrat d'accueil entre la famille et le stagiaire. Ce document administratif (CERFA 61-2116) s'obtient auprès de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi.

Tout séjour d'une durée supérieure à trois mois implique que la jeune fille suive obligatoirement des cours de français pour étrangers. Les frais de scolarités sont en principe à la charge de la stagiaire.

Les familles d'accueil sont tenues de déclarer leur stagiaire à l'URSSAF. En effet, les stagiaires donnent lieu au versement par la famille d'accueil de cotisations de sécurité sociale (**environ 200 Euros par mois**) calculées en se référant au salaire minimum en vigueur. A savoir que vous cotisez également pour la retraite de votre jeune fille au pair qui se retrouve affiliée à la Caisse Nationale des Employés de Maison.

L'association se réserve le droit de refuser le dossier d'une famille sans avoir à donner de motif.

Lu et approuvé (*écrit de votre main*) :

Date :

Signature :